

Règlement local de publicité (RLP)

Vous souhaitez vous installer et/ou entreprendre, voici plusieurs démarches en ligne possibles.

Un règlement local de publicité (RLP) a vocation à imposer des règles concernant les publicités, enseignes et pré-enseignes, sur un territoire communal ou inter communal.

Ce document permet ainsi, à la collectivité, de formaliser son projet en la matière.



Soucieuse du cadre de vie des baulois, la ville de La Baule-Escoublac a adopté un nouveau RLP le 16 novembre 2018.

Vous pouvez consulter, ci-dessous, les documents s'y rapportant.

Le précédent règlement, du 29 juillet 1991, est abrogé.